

Réflexions

Annie Béthery
Responsable de Médiadix

LIBERTÉ BIEN ORDONNÉE...

LES CLASSIFICATIONS ENCYCLOPÉDIQUES REVUES ET CORRIGÉES

SIMPLIFIER l'accès au document — mais sans excès — et faire confiance au lecteur. Annie Béthery réfute ici point par point les accusations portées à l'encontre des classifications encyclopédiques. La mise en espace peut et doit être améliorée ; elle n'implique pas pour autant une remise en ordre.

On trouve dans l'œuvre de Georges Perec maintes allusions et références, toujours pleines d'humour, mais aussi de justesse, au monde des bibliothèques et de la documentation. Parmi les chroniques réunies dans *Penser/classer*¹ s'en trouve une, « Notes brèves sur l'art et la manière de ranger ses livres », qui peut donner à penser à tous ceux qu'intéresse le problème du classement des documents — dans une bibliothèque privée comme dans une bibliothèque publique. On en retiendra en particulier cette phrase : « *Ainsi le problème des bibliothèques se révèle-t-il un problème double : un problème d'espace d'abord, et ensuite un problème d'ordre.* » Ces deux concepts — espace et ordre — sont en effet les données fondamentales, autour desquelles se développe un débat qui agite le monde des bibliothèques aujourd'hui : comment aménager l'espace ? Comment ordonner les collections ?

Supprimer les cloisonnements

L'aménagement de l'espace² est de la plus grande importance, puisqu'il conditionne à la fois l'architecture et l'agencement intérieur du bâtiment. L'espace peut en effet être aménagé en fonction de plusieurs critères : nature des documents, public, mode d'utilisation des collections.

En ce qui concerne la *nature des documents*, un choix fondamental s'offre au départ aux bibliothèques :

— soit classer les documents par supports (livres, périodiques, documents audiovisuels, documents graphiques), ce qui conduit à l'organisation de sections différenciées ;

— soit adopter un classement multimédia, qui réunit par thèmes ou par disciplines tous les documents se rapportant à ceux-ci. C'est le classement retenu par la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou (documents sonores exceptés).

A ce critère s'en ajoute un autre, très important aussi, celui du *public*. La plupart des bibliothèques publiques répartissent leurs collections d'imprimés entre une section jeunesse, qui accueille les enfants en général jusqu'à 14 ans, et une section adultes, où se trouve parfois un espace spécifique pour les adolescents. Pour les bibliothèques universitaires construites dans les années soixante, les *Instructions* de juin 1962 prévoyaient une présentation des collections par niveaux, l'un accueillant les étudiants, l'autre les enseignants et les chercheurs³.

Troisième critère enfin : le *mode d'utilisation des documents*. Dans l'une comme dans l'autre catégorie de bibliothèques, on trouve une salle de prêt, destinée à l'information et/ou aux loisirs des usagers, et une salle de lecture, destinée à l'étude et à la recherche.

Il va de soi que, dans de petits établissements de lecture publique, ces ensembles ne sont pas différenciés topographiquement. L'expérience de certains d'entre eux nous apporte quelques enseignements. Le premier, c'est qu'il est difficile de faire coexister dans un même espace deux classes d'âges différentes : ou bien l'on contraint les enfants au silence et à la tranquillité — ce qui réduit leur liberté d'expression et risque de les détourner du livre —, ou bien l'on risque, dans le cas contraire, de faire fuir le public des adultes, qui réclame, à bon droit, de choisir ses livres dans une atmosphère paisible. Cette organisation n'est donc possible que lorsque le nombre des lecteurs de l'une et l'autre catégories ne dépasse pas un certain seuil.

Cependant — et c'est le deuxième enseignement —, cette organisation a un aspect tout à fait positif : les mêmes collections sont à la

1. *Penser/classer*, Hachette, 1985, (Textes du XX^e siècle).

2. Sa perception par le public est développée dans ce même numéro par Eliséo VERON, « Des livres libres : usages des espaces en livre accès », p. 430.

3. Voir dans ce même numéro l'article de Jean-Raoul SANSEN, « L'Accès aux documents dans les bibliothèques universitaires », p. 456.

disposition de l'ensemble du public. Certaines d'entre elles, destinées à la jeunesse à cause de leur image de marque, peuvent parfaitement convenir à un public d'adultes en quête d'initiation, qu'il s'agisse d'informatique, de préhistoire, ou de peinture contemporaine. Inversement, certains jeunes, passionnés par un sujet, peuvent tout à fait aborder des ouvrages plus difficiles, qu'ils n'auraient trouvés — dans l'autre cas — qu'en section adultes une fois franchi le cap de leurs quatorze ans.

Conclusion de tout cela ? Leur formation initiale doit permettre à tous les bibliothécaires de connaître et de savoir apprécier et acquérir l'ensemble des produits de l'édition. De la même manière, les échanges, les discussions, les permutations de services peuvent être très profitables aux personnels des bibliothèques, et par là aux publics. La suppression des cloisonnements ne peut d'ailleurs que renforcer chez le personnel le sentiment d'appartenir à une organisation commune.

Une politique d'ouverture

Passons à la seconde question, qui est l'ordre de la bibliothèque. En cette matière, une conception s'est imposée en France depuis plusieurs décennies. Elle consiste à ordonner les collections en fonction d'une classification encyclopédique décimale — la classification décimale de Dewey (CDD) dans les bibliothèques publiques, la classification décimale universelle (CDU) dans les bibliothèques universitaires. Il ne faut pas oublier que ce sont les promoteurs du développement de la lecture publique, pour la première, de la modernisation des bibliothèques universitaires, pour la seconde, qui en furent les ardents défenseurs. L'instauration d'un libre accès aux collections rendait en effet inopérant le classement des ouvrages par format et ordre d'entrée observé traditionnellement dans des magasins interdits au public.

On connaît la parenté entre ces deux systèmes, dont le second (CDU) est l'héritier du premier (CDD) : un même schéma de base répartit le savoir en dix disciplines fondamentales numérotées de 000 à 900 pour la CDD, de 0 à 9 pour la CDU ; ces disciplines sont elles-mêmes divisées et subdivisées, le nombre de chiffres de

Quel Sisyphé pourrait se livrer à la mise en œuvre d'un système de classement scientifiquement satisfaisant ?

l'indice correspondant à la finesse du concept à traduire. Ce schéma a été souvent attaqué : son organisation interne aurait bien vieilli en comparaison de l'évolution des connaissances, sa structure hiérarchisée serait trop rigide. De cela, Melvil Dewey avait tout à fait conscience en mettant au point son système, dont le but principal était « *numbering and arranging books and pamphlets on the shelves*⁴ », sans aucune ambition de se référer à un système des sciences. Quant aux auteurs de la CDU, ils pensaient remédier, dans une certaine mesure, à ces problèmes, en instaurant une possible mise en relation des indices entre eux, ce qui permettait en outre une indexation beaucoup plus fine des documents à traiter.

Mais quel Pic de la Mirandole, ou plutôt quel Sisyphé pourrait se livrer, aujourd'hui, à la mise en œuvre d'un système de classification de documents théoriquement, scientifiquement satisfaisant ? L'ouvrage devrait être sans cesse recommencé, remodelé, sans jamais trouver son achèvement. C'est alors que se révèlent les avantages de la CDD et de la CDU. Elles sont toutes deux calquées sur les disciplines enseignées à l'école et à l'université, elles offrent un cadre familier à leurs utilisateurs et, surtout, elles sont encyclopédiques, ouvertes, et peuvent engranger et traduire des connaissances nouvelles. Sur ce dernier point, la CDD, élaborée par un organisme privé soucieux de son expansion, a pris incontestablement de vitesse la CDU, dont les révisions sont beaucoup plus lentes et dont la survie se trouve de ce fait compromise⁵. L'examen des éditions de la CDD — depuis

la 17^e — montre par exemple l'extension donnée progressivement à l'informatique, à la télématique... ; des données comme l'infographie ou le vidéotex y ont aujourd'hui trouvé leur place.

La politique d'ouverture des éditeurs de la CDD, prêts à tenir compte des observations et des suggestions de leurs correspondants étrangers, va d'autre part diminuer le caractère « anglo-saxon protestant » souvent relevé dans cette classification. Cette tendance est favorisée par les échanges croissants entre les différents continents, lesquels ont déjà conduit et conduiront dans une certaine mesure — mais gare à la standardisation — à une similitude des systèmes de formation, des mœurs, des comportements, des modes de pensée. Si la CDD est appliquée aujourd'hui dans plus de 130 pays⁶, on peut penser qu'elle répond de façon satisfaisante aux exigences de classement des ouvrages publiés.

Autant de lecteurs, autant d'approches

On peut donc s'étonner que soit annoncée, après un article intitulé « Epitaphe pour une classification défunte⁷ », la « Deuxième mort de Melvil Dewey⁸ ». L'artisan de cette deuxième mort ? Le classement des documents par centres d'intérêt.

Expérimenté dès avant-guerre en Allemagne (mais sans réels développements) ainsi qu'aux États-Unis, puis en Grande-Bretagne (avec des applications plus nom-

4. « *Coter et ranger les ouvrages et les brochures sur les rayons* ».

5. Survie également compromise par les systèmes d'indexation prenant comme base le langage naturel.

6. Sans parler des entreprises bibliographiques américaines ou anglaises, comme par exemple la British national bibliography, qui l'ont adoptée pour le classement de leurs notices.

7. Cité par Eric de GROLIÉRE dans « La Classification cent ans après Dewey », *Bulletin de l'Unesco*, 1976.

8. Cf. *Coopération*, n° 1 (art. de Richard ROY, présentation de Jacques PERRET).

breuses), le classement par centres d'intérêt a été adopté en France, d'abord dans de petites bibliothèques de la région Rhône-Alpes puis, très récemment, à la Bibliothèque municipale du Mans, à l'occasion de la construction d'un nouvel équipement. Ce mode de présentation des collections peut sembler *a priori* très séduisant, en particulier pour tous les bibliothécaires soucieux de conquérir le public des « exclus de la lecture ».

En effet, selon Richard Roy⁹, « la répartition des documents entre les domaines de la connaissance est souvent un obstacle infranchissable pour des lecteurs en puissance qui n'ont eu qu'une scolarisation réduite... ».

ches possibles. Prenons l'exemple d'un ouvrage qui connaît aujourd'hui un grand succès auprès de toutes les catégories de lecteurs, *Le Horsain* de Bernard Alexandre¹¹. Pour les uns, la recherche se fera en religion (la condition d'un curé de campagne), pour d'autres en ethnographie (avec les ouvrages parus dans la même collection), pour d'autres sur les rayons consacrés à la Normandie, et plus précisément au pays de Caux. Référons-nous aussi à la disposition des articles dans un grand magasin : le client trouve tout à fait normal d'y rechercher un lampadaire au rayon Décoration, situé généralement dans un étage supérieur de l'établissement, et de devoir descendre au rayon Brico-

Secrétariat d'Etat vite disparu en raison du flou de ses missions), étant donné que le propre du « temps libre » est d'être une auberge espagnole, que chacun remplit au gré de ses goûts et de ses fantaisies ; étant donné aussi que la bibliothèque du Mans propose d'autres centres d'intérêt axés sur le même thème : SPO (sports), ART, SPE (spectacles), MUS (musique), sans compter les centres consacrés aux lectures de loisir : BD, RP (roman policier), F (fiction), HUM (humour) ? Et surtout, qui parle aujourd'hui de « temps libre » ?

Voilà pourquoi, et nous donnerons la parole à J. Bernon¹³, « lorsqu'un bibliothécaire décide de ranger toute sa salle uniquement en fonction des centres d'intérêt des lecteurs, [...] généralement son successeur s'empresse de changer de fond en comble, toujours au nom des centres d'intérêt des lecteurs. » On peut attribuer ces bouleversements au caractère éphémère de certains centres d'intérêt (dans les années 70, les thèmes « femme » et « écologie » se seraient par exemple imposés), mais aussi à leur caractère totalement subjectif. Il semble en effet bien difficile de mesurer la subjectivité collective évoquée par Richard Roy, subjectivité collective qui « fournit des éléments pour la définition de centres d'intérêt communs ayant un caractère général et permanent ».

Impossible, pour beaucoup de livres, de définir l'endroit où tous les lecteurs s'attendent à le trouver

Et Brigitte Richter d'ajouter : « *Ce mode de classement se rapproche le plus du catalogue alphabétique de matières*¹⁰. » C'est donc ici le fondement même des classifications décimales qui est mis en cause : le fractionnement des sujets par disciplines, entraînant sur les rayons une dispersion des documents, empêcherait le lecteur de trouver la totalité des ouvrages, abordés sous tous les points de vue possibles, concernant le sujet qui les intéresse. Cet argument peut sembler valable. Mais est-ce vraiment le même lecteur qui s'intéressera à la fois à la presse (070.483 en CDD), à la lecture (028.5) enfantine, à la psychologie (305.23), au travail des enfants (331.31), à la pédiatrie (618.92), à la puériculture (649) ? On peut en douter.

Et comment souscrire à l'axiome proposé par Richard Roy : « *Le livre doit être classé à l'endroit où le lecteur s'attend à le trouver* » ? Autant de lecteurs, autant d'appro-

lage, souvent en sous-sol, pour y trouver l'appareillage nécessaire à la réparation de son installation électrique. Pourquoi ce client aurait-il une démarche différente quand il devient usager de la bibliothèque ?

Il faut s'y résoudre : impossible, pour beaucoup de livres, de définir l'endroit où le lecteur, tous les lecteurs s'attend(ent) à les trouver. C'est d'ailleurs le point de vue de Patrick Parmentier¹² : « *Chaque groupe socioculturel a des critères de classement qui lui sont propres, critères qui en outre évoluent avec le temps. Une bibliothèque, [...] dont l'action s'inscrit dans la durée, ne peut prendre en compte les différentes modes et vagues d'intérêt, évolutives et transitoires.* »

Le centre d'intérêt TEM (temps libre) présent à la bibliothèque municipale du Mans, peut ainsi laisser perplexe : quel est le contenu réel de ce concept en vogue au début des années 80 (il avait donné lieu à la création d'un

Un espace de liberté

Une bibliothèque publique s'adresse à des lecteurs de tous âges, de toutes origines ethniques, de toutes confessions et opinions, de tous statuts social et économique. Les critères de classement doivent donc être aussi objectifs que possible. C'est aussi le meilleur moyen d'avoir une politique d'acquisition très ouverte. Il est à craindre en effet que l'adoption des centres d'intérêt ait un effet réducteur sur cette politique. Effet réducteur quant aux domaines d'acquisition : Brigitte Richter dit ainsi que les ouvrages généraux sur le droit et les recueils de textes

9. Cf. *Classer et indexer*, Bibliothèque de l'Université du Maine, 1987, p. 78.
10. *Ibid.* p. 125.

11. Plon (Terre humaine).

12. Dans « Les Rayons de la bibliothèque ou Comment faire son miel », *Bull. bibl. France*, t. 30, 1985, n° 1, p. 46-51.

13. Cf. *Coopération*, n° 2.

L'utilisation d'une classification encyclopédique n'est pas contradictoire avec une présentation aérée et attrayante

sont localisés dans le centre de référence de la bibliothèque, donc semble-t-il exclus du prêt. Il paraît dommage que le lecteur manceau n'ait pas la possibilité d'emprunter les manuels juridiques qui pourraient lui être nécessaires. Effet réducteur aussi quant au niveau des ouvrages acquis, nous y reviendrons plus loin.

C'est dans le domaine de la littérature et surtout du roman que se manifestent nos craintes. Rappelons que les promoteurs des centres d'intérêt préconisent un classement par genre (amour, aventure, policier, espionnage, science-fiction) et même, pour certains romans à thème, leur regroupement avec les documentaires traitant du même sujet. On trouverait ainsi, groupés avec les livres sur l'histoire de la France au XVI^e siècle, les innombrables romans qui, d'Alexandre Dumas à Robert Merle, se sont inspirés de ce siècle particulièrement agité. Ces exemples sont pris à dessein chez des auteurs qu'on ne peut qualifier d'écrivains de recherche. Mais soyons sûrs que l'un avait hier, comme l'autre aujourd'hui le sentiment de construire une œuvre littéraire. Sentiment partagé par leurs lecteurs, qui s'étonneraient de devoir chercher *Week-end à Zuydcoote* avec les études et les récits portant sur la guerre de 1939-1945 ou *Un animal doué de raison* avec les documentaires sur les cétacés.

Eliséo Véron a bien mis en lumière le comportement des lecteurs éclectiques, souvent autodidactes, pour qui la bibliothèque est un espace de liberté, qui aiment passer d'un sujet à l'autre, d'un auteur à l'autre. L'organisation retenue au Mans, qui, par ailleurs, a des mérites certains, ne semble guère favoriser cette promenade à travers les livres. En fait, ce mouvement en faveur des centres d'intérêt ne révèle-t-il pas une lacune, de plus en plus présente dans les bibliothèques publiques, touchant à la présentation matérielle des collections et à la signalétique ? Il est certain que, faute d'être guidés par la traduction en clair des indices principaux de la classification,

nombre de lecteurs ont pu se trouver désorientés, désappointés, intimidés devant des « murs de livres » qui leur tournaient tristement le dos.

Or, l'utilisation d'une classification encyclopédique n'est pas du tout contradictoire avec une présentation aérée et attrayante. L'emploi de logogrammes signifiants, apportant d'utiles indications pour le repérage des documents, peut se révéler également source de décoration de la bibliothèque. Mais pourquoi préférer des intitulés concrets tels que « la maison », « l'enfant et sa famille », « l'homme au travail » ? Il faut être logique ! Lire, c'est produire du sens à partir du déchiffrement de petits signes noirs sur une page blanche. C'est un acte intellectuel. Si l'on fait confiance au public pour se livrer à cette activité, on l'estime en même temps capable de comprendre le sens de termes abstraits tels que « philosophie » ou « géographie ». Ces intitulés faciles, trop faciles dans leur souci d'attirer le lecteur, ne peuvent conduire qu'à la présentation de documents de niveau élémentaire. Est-ce là ce que l'on attend des bibliothèques aujourd'hui ? N'y a-t-il pas ici un risque d'instaurer une lecture publique à deux vitesses, à deux niveaux, grand public/public cultivé ?

Des clés d'accès

Les récentes *Recommandations* adressées aux bibliothèques universitaires ne remettent pas en cause de la même façon l'organisation des collections et le rapport livre/lecteur. Elles signalent surtout l'abandon des *Instructions* de juin 1962, lesquelles d'ailleurs n'avaient pas toujours été appliquées. Ainsi, à la bibliothèque universitaire de Nanterre par exemple, pas de présentation des documents par niveaux. On sait aussi que les catalogues systématiques entrepris ont parfois été abandonnés en raison de la complexité de leur élaboration, de l'intercalation des notices et surtout de leur consultation par des lecteurs non préparés.

Dans ces *Recommandations*, le classement des documents par disciplines, lequel correspond aux intérêts des étudiants comme des enseignants, n'est pas remis en cause. Il est simplement suggéré d'abandonner la CDU au profit de la CDD ou de la classification de la bibliothèque du Congrès, en raison des mises à jour régulières et en raison de la simplicité d'utilisation de ces deux classifications dont, en outre, les indices figurent sur les ouvrages publiés aux Etats-Unis. Cette suggestion sera sûrement adoptée en cas de création d'un nouvel établissement documentaire universitaire. Elle le sera d'autant plus que l'on perçoit maintenant dans certaines villes (Le Havre par exemple) un souci de rapprochement entre bibliothèques municipale et universitaire : l'utilisation d'un même système de classification (dans ce cas la CDD) serait un élément non négligeable dans cette politique de concertation.

Mais est-il possible à des bibliothèques riches de milliers de documents déjà classés selon la CDU, de changer de classification ? On peut en douter. Et cela d'autant que la CDU, employée pour la cotation, apporte dans la plupart des cas des solutions satisfaisantes. Sans doute existe-t-il des « maniaques », à qui la possibilité de construire des indices d'une extrême précision — donc d'une extrême longueur — fait oublier le but premier de la cotation, qui est la construction d'ensembles documentaires cohérents. En littérature, les indices sont peut-être un peu longs, ils ne semblent cependant pas dérouter les utilisateurs, qui trouvent pour chaque auteur, classés par langue puis par siècle, les œuvres complètes, les œuvres choisies, les correspondances, les œuvres particulières, les critiques. Il est vrai qu'à Nanterre, un soin particulier a été apporté à la signalisation¹⁴. Chaque grand domaine (indice à trois chiffres) est signalé sur un panneau avec sa traduction en clair ; au début de chaque travée se trouve le détail de l'organisation des rayons.

14. Voir en annexe un exemple de *Guide à l'intention du lecteur* (BU de Paris X-Nanterre).

Il faut certes simplifier au maximum l'accès au document. Mais simplifier l'indice en se limitant à trois chiffres le compliquerait dans la plupart des cas : on aboutirait à une présentation sans cohérence d'ouvrages appartenant à un même grand domaine. Indispensable, par exemple, de classer par époques les ouvrages d'histoire de France et donc de préciser l'indice 944, qui traduit cette notion en CDD comme en CDU.

L'abandon d'un sous-classement par auteur au profit d'un sous-clas-

sement chronologique, correspondant à l'ordre d'entrée des documents à la bibliothèque, ne ferait qu'ajouter à la confusion en dispersant les œuvres d'un spécialiste en fonction de leur date d'édition. Pour les retrouver, le passage par les catalogues deviendrait obligatoire. Pour satisfaire les demandes des lecteurs avides de nouveautés, d'autres solutions, empruntées au secteur des bibliothèques publiques, peuvent être adoptées.

En conclusion, deux principes

nous paraissent devoir être suivis en matière de classement : simplifier, mais en ayant à l'esprit que certaines simplifications peuvent conduire à l'inverse de ce qui était souhaité ; faire aussi confiance au lecteur, lui donner un certain nombre de clés d'accès à l'information, sans oublier toutefois que pour lui, la cote est un code dont le contenu le laisse indifférent, pourvu qu'il le conduise au document recherché.

février 1989

ANNEXE

LA LITTÉRATURE ALLEMANDE DANS LA CDU

Exemple de *Guide à l'intention du lecteur* (Bibliothèque de l'Université de Paris X-Nanterre)

830	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Auteurs et anonymes par siècles. A-Z.
830 "07/14"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Moyen-Age.
830 "07/14" (082)	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Moyen-Age. Anthologies.
830 "07/14"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Moyen-Age. A-Z.
830 "15"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	16 ^e siècle.
830 "15" (082)	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	16 ^e siècle. Anthologies.
830 "15"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	16 ^e siècle. A-Z.
830 "16"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	17 ^e siècle.
830 "16" (082)	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	17 ^e siècle. Anthologies.
830 "16"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	17 ^e siècle. A-Z.
830 "17"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	18 ^e siècle.
830 "17" (082)	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	18 ^e siècle. Anthologies.
830 "17"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	18 ^e siècle. A-Z.
830 "18"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	19 ^e siècle.
830 "18" (082)	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	19 ^e siècle. Anthologies.
830 "18"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	19 ^e siècle. A-Z.
830 "19"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	20 ^e siècle.
830 "19" (082)	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	20 ^e siècle. Anthologies.
830 "19"	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	20 ^e siècle. A-Z.

Pour chaque auteur, subdivision :

830 " " 1	Œuvres complètes
830 " " 3	Œuvres choisies
830 " " 3 (044)	Correspondance
830 " " 7	Œuvres particulières
830 " " 8	Critiques

830.09	Subdivisé en siècles	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique.
830.09-1	Subdivisé en siècles	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique. Poésie.
830.09-2	Subdivisé en siècles	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique. Théâtre.
830.09-3	Subdivisé en siècles	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique. Roman. Conte. Nouvelle
830.09-4	Subdivisé en siècles	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique. Essai.
830.09-5	Subdivisé en siècles	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique. Eloquence.
830.09-6	Subdivisé en siècles	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique. Art épistolaire.
830.09-7	Subdivisé en siècles	LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique. Satire. Humour.
830.09-9		LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique. Autre forme littéraire.
830.09-94		LITTÉRATURE ALLEMANDE.	Critique. Histoire.
830.09-95		LITTÉRATURE ALLEMANDE.	La Critique